

Bruxelles, le 16/12/2015

DÉCLARATION

Déclaration du porte-parole sur le Référendum constitutionnel en République centrafricaine

La détermination et le courage du peuple centrafricain à se rendre aux urnes à l'occasion du référendum constitutionnel des 13 et 14 décembre 2015, après s'être massivement inscrit sur les listes électorales, doivent être soulignés. Par leur vote, les Centrafricains témoignent de leur volonté de tourner la page de la transition et de bâtir les fondations d'un avenir démocratique.

Dans des conditions extrêmement difficiles, les autorités de transition et l'Autorité Nationale des Elections (ANE) ont travaillé avec détermination pour organiser le référendum constitutionnel dans tout le pays. L'UE les invite à poursuivre activement l'organisation des élections présidentielles et législatives à venir pour qu'elles aient lieu dans les meilleures conditions.

À la demande des autorités de transition, l'UE s'apprête à envoyer une mission d'experts électoraux en RCA. Basée à Bangui, cette mission aura pour objectif d'évaluer de manière indépendante le processus électoral lors des prochaines élections présidentielles et législatives.

Dans certaines localités du pays et à Bangui, des violences inacceptables ont causé plusieurs victimes et parfois ont empêché les citoyens de s'exprimer lors du scrutin. Tous ceux qui cherchent à intimider les électeurs et à perturber le processus électoral doivent déposer les armes et respecter la volonté du peuple centrafricain.

Les dispositions prises par les forces internationales en RCA, la MINUSCA et Sangaris, pour sécuriser les opérations de vote en coordination avec les forces de sécurité intérieures ont été remarquables. De telles dispositions seront décisives pour assurer la protection des populations civiles et permettre le bon déroulement des prochains scrutins.